



MAIRIE de NIEUL
87510
Tel 05 55.75.80.23

EXTRAIT

ARRETES du MAIRE

La Maire de la Commune de Nieul (Haute-Vienne) :

- Vu le protocole d'accord conclu en février 1994 entre l'Association des Maires de France et la Fédération Française de Football ;
- Vu le constat de l'état impraticable des terrains d'honneur et d'entraînement de Football de Nieul ce jour, vendredi 23 octobre 2026 à 15 heures ;
- Considérant que l'utilisation de ces terrains entraînerait une dégradation supplémentaire ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Aucun match n'est autorisé sur les terrains d'honneur et d'entraînement à compter du 24 octobre 2026 à 12h au 7 novembre 2026 à 12h

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Capitaine de la communauté de brigade d'Aixe-sur-Vienne et de Nieul (Haute-Vienne),*
- Monsieur le Président de la Ligue de Football du Centre-Ouest,*
- Monsieur le Responsable du District de Football,*
- Madame la Présidente de l'Entente Sportive Nieul - Saint-Gence.*

À Nieul, le 24 octobre 2026.

Le Maire,
Laurent BILA.



TERRAINS DE SPORT

Réglementation

Du 24 octobre 2026
au 7 novembre 2026

Publié le 24/10/2026 par
affichage en mairie et devant
les terrains de sport